

DAJI/2019/Décision/Don/03

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte du DHU Imaging

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

Vu la convention de don portant sur l'objet de cette décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté un don d'un montant de 97 000,00 € émanant de la Société Guerbet, pour le Département Hospitalo-Universitaire sur l'éotp 1DHUGUHI/SEHI/ID15HRU289 afin de cofinancer des travaux de recherche d'imagerie interventionnelle menés dans le cadre du projet DHU-Imaging.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

